Mettre en oeuvre le RGPD en cabinet d'expertise comptable

Découvrez comment intégrer le RGPD (Règlement général sur la protection des données) dans votre cabinet d'expertise comptable avec notre formation complète. Abordant les principes fondamentaux, la mise en conformité en six étapes, et les rôles clés comme celui du DPO, ce programme vous équipe des connaissances et outils nécessaires pour commencer à aborder la protection des données conformément à la réglementation en vigueur.

Formateur·rice(s) :

- Charlotte - Pialab Kern

Objectifs visés

- Identifier les principes clés du RGPD et leur pertinence spécifique pour les cabinets d'expertise comptable.
- Expliquer les implications du RGPD pour les opérations quotidiennes dans un cabinet.
- Mettre en œuvre une démarche de conformité au RGPD en suivant un plan d'action en six étapes adapté à l'environnement d'un cabinet d'expertise comptable.
- Distinguer les rôles et responsabilités au sein de l'hôtel en ce qui concerne la gestion et la protection des données personnelles.
- Concevoir une stratégie de conformité personnalisée qui intègre les outils et pratiques recommandés pour maintenir la conformité au RGPD dans le contexte d'un cabinet.
- Assurer et maintenir la conformité au RGPD.

Méthodes d'évaluation

- Cas pratique
- Quiz

Déroulé pédagogique

Journée 1

- Introduction au RGPD et son importance en cabinet d'expertise comptable
- Principes fondamentaux du RGPD

- Mise en conformité en 6 étapes
- Cas pratique
- Pause déjeuner
- Outil et stratégie de conformité
- Les rôles et responsabilités (responsable de traitement, DPO)
- Maintien de la conformité
- Cas pratique et Quiz

Informations complémentaires

Durée : 7 heures de formation sur 1 jour

Pré-requis :

Public concerné : Expert-comptable, commissaire aux comptes, collaborateur du cabinet traitant des données à caractère personnel

Tarif 675,00 € HT (Exonération de TVA - Art.261.4.4° a du CGI)